

académie  
Reims

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Marne

Châlons-en-Champagne, le 20 novembre 2014

L'Inspectrice d'Académie - Directrice  
académique des services de l'Éducation  
nationale, de la Marne

à

Mesdames et Messieurs les enseignants  
du 1er degré  
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Éducation Nationale

Division des Personnels

**Objet : Mouvement intra-départemental 2015 des personnels enseignants du  
1er degré de la Marne.**

Réf : 570-11/CB/2014-2015

Affaire suivie par  
Catherine BROUSSARD

Téléphone : 03.26.68.61.02  
Mail : dp51-2@ac-reims.fr

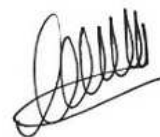
Cité administrative Tirlet  
7 rue de la Charrière

51036 Châlons-en-Champagne  
Cedex

En vue des opérations du mouvement 2015, les agents qui souhaitent que leur situation soit étudiée en cas particulier peuvent d'ores et déjà entamer les démarches concernant leur demande.

Toute demande devra **obligatoirement être transmise pour le vendredi 27 février 2015 délai de rigueur** à la DSDEN de la Marne – Division des Personnels – Service du mouvement qui fera ensuite suivre celle-ci soit au médecin de prévention au Rectorat, soit aux assistantes sociales. Les documents médicaux ou sociaux justifiants des situations des enseignants devront être joints **SOUS ENVELOPPE SCELLEE PORTANT LA MENTION : CONFIDENTIEL (préciser sur l'enveloppe : à l'attention du médecin de prévention ou à l'attention des assistantes sociales).**

Pour l'Inspectrice d'Académie - Directrice Académique  
des services de l'Éducation Nationale de la Marne,  
La Secrétaire Générale des services Départementaux  
de l'Éducation Nationale,



Annie GERARDIN